

Référents déontologues et laïcité Bilan 2024

Les référents déontologues et laïcité pour la fonction publique du cdg69

Élise UNTERMAIER-KERLÉO

Maîtresse de conférences de droit public

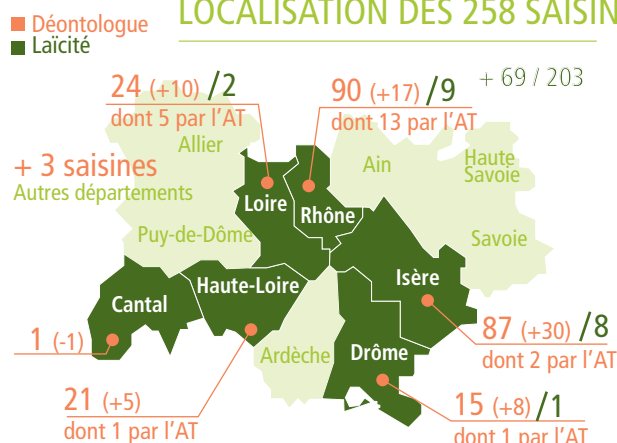
Cédric MEURANT

Maître de conférences de droit public

Depuis 2018, Élise UNTERMAIER-KERLEO accompagne les agents, leur apportant tout conseil utile au respect de leurs obligations déontologiques. Elle peut également être sollicitée par l'employeur en cas de doute sur la compatibilité du projet de création d'entreprise ou de départ vers le secteur privé d'un agent avec les fonctions publiques exercées depuis 3 ans ou encore de la nomination à certains emplois de personnes issues du secteur privé. Depuis le 1^{er} février 2022, elle est également référente laïcité.

Pour faire face aux sollicitations toujours plus nombreuses, Cédric MEURANT a également été désigné référent déontologue et laïcité en juin 2024. Les référents dressent le bilan des 258 saisines adressées par les agents et les employeurs de la FPT du Cantal, de la Drôme, de la Haute-Loire, de l'Isère, de la Loire et du Rhône

LOCALISATION DES 258 SAISINES



Répartition des saisines adressées par les agents au référent déontologue :

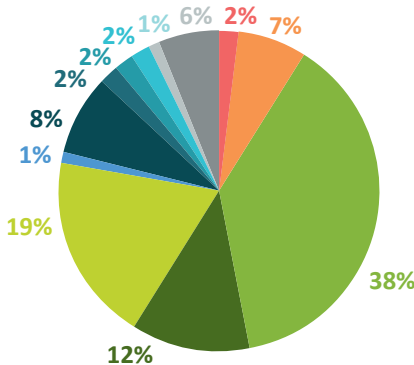
	Coll. affiliées	Coll. non affiliées
Cantal	1	0
Drôme	13	3
Haute-Loire	3	18
Isère	30	65
Loire	9	17
Rhône	33	66

MODALITÉS DE SAISINE DU RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE ET LAÏCITÉ



* Un entretien téléphonique ou dans les locaux du cdg peut également être proposé.

RÉPARTITION DES SAISINES PAR THÉMATIQUES



La majorité des saisines concerne toujours le cumul d'activités (101, nombre stable). La hausse des demandes concernant le principe d'impartialité et la prévention des conflits d'intérêts, constatée en 2023, se confirme nettement (51 contre 21 en 2023). Les saisines des agents sur le départ vers le secteur privé, arrivent en 3^e position, comme en 2023, mais leur nombre a augmenté (32 contre 17 en 2023). 18 saisines émanent des AT dans le cadre des contrôles déontologiques (12 en 2023). 20 saisines ont été adressées au référent laïcité.

par l'autorité territoriale :

■ Création d'entreprise cumul d'activités

■ Départ dans le secteur privé

par les agents :

■ Cumul d'activités

■ Départ dans le secteur privé

■ Impartialité et lutte contre les conflits d'intérêts

■ Neutralité (hors dimension religieuse)

■ Neutralité religieuse laïcité

■ Réserve et confidentialité

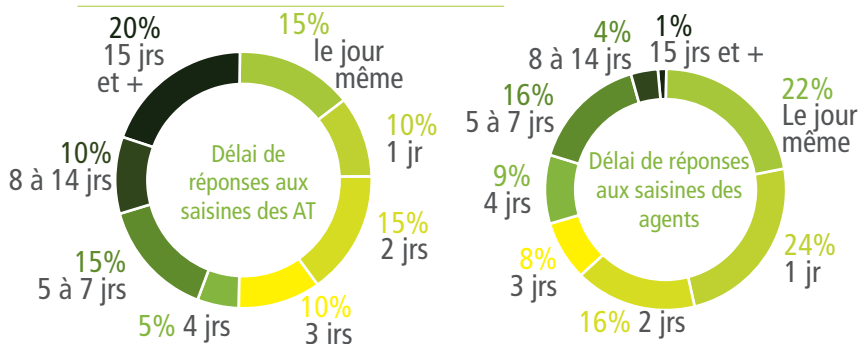
■ Obéissance hiérarchique et loyauté

■ Dignité - probité

■ Demandes spécifiques CNA

■ Autres

UN DÉLAI DE RÉPONSE COURT



Le délai de traitement des saisines des employeurs est généralement plus long car elles nécessitent des recherches plus approfondies et un temps d'échanges avec la collectivité.

Intégralité du bilan 2024, fiches missions, fiches pratiques et FAQ

Retrouvez le tout sur notre site cdg69.fr, rubrique « Référents déontologues et laïcité »